

L'ECHO DE L'USAGE

Janvier 2024

PERMANENCES

► 1er samedi du mois:
Marché de La Teste de 10h à 12h
► 2ème samedi du mois :
maison de la culture Gujan Mestras
43 cours de Verdun de 10h à 12h

► dernier samedi du mois :
devant le bar « le Cazautier »
À Cazaux de 10h à 12h.

Les permanences sont des moments conviviaux d'échange, d'informations, de candidatures de bénévoles, de commandes de bois d'œuvre,

Pour les commandes de bois, un accueil se tient tous les lundis, mardis et vendredis de 10h à 12h à la scierie du Natus.

ENFIN L'USAGE EST DE RETOUR !

L'arrêté municipal du 15 novembre 2023 que vous trouverez sur notre site, réouvre aux usagers de nombreuses parcelles pour aller faire leur bois de chauffage.
Le 25 Novembre dernier, des bénévoles de l'ADDUFU et un syndic ont accompagné une cinquantaine d'usagers munis de tronçonneuses, remorques et protections pour faire leur bois de chauffage. Le temps était magnifique, l'entraide et les sourires de la partie.
Les participants ont fait très attention aux jeunes pousses de pins, chênes, arbousiers…. et ont suivi la recommandation de ne prélever que des bois sinistrés pour permettre la régénération naturelle.
Cette opération a été très appréciée par nos adhérents et l'ADDUFU en organisera une autre le **samedi 20 Janvier 2024 au matin.**

**USAGERS DE LA TESTE, GUJAN, ARCACHON ET LE CAP FERRET,
FAISONS VIVRE L'USAGE, ALLONS FAIRE NOTRE BOIS DE CHAUFFAGE**





Point d'étape sur le devenir de la Forêt Usagère

Le 20/12/2023, une réunion technique sur la Forêt Usagère pilotée par la DDTM s'est tenue en mairie de La Teste. Étaient représentés la DDTM, le CRPF, la DREAL, la DRAAF, le Conservatoire du littoral, les communes de La Teste et Gujan, le syndicat des propriétaires, les syndics généraux et l'Addufu.
En début de réunion, l'Addufu a lu une déclaration liminaire (lien vers notre site : https://www.addufu.org/wp-content/uploads/2024/01/Addufu_Declaration_liminaire_DDTM.pdf) qui sera jointe au compte rendu officiel de la DDTM. L'Addufu y rappelle entre autres son attachement inconditionnel à la préservation du statut des Baillettes & Transactions (B&T) et particulièrement à l'interdiction de marchandiser la Forêt Usagère.
L'ordre du jour de la réunion a permis de développer les points suivants :

Avancement du chantier des coupes

À la fin 11/2023, 366000 t de bois ont été exploitées. Mais la 4e génération de scolytes va se déployer au printemps. Il faut évacuer tous les pins atteints avant mars 2024. L'Addufu rappelle en séance que certains exploitants stockent les pins en bord de route depuis mars 2023. Selon la DDTM, l'urgence de l'évacuation justifierait la création de la structure administrative ASL (Association Syndicale Libre), qui permettrait l'attribution du label PEFC aux bois (certifiant leur provenance d'une forêt se conformant à une « gestion durable ») nécessaire pour disposer de débouchés commerciaux.

Commentaire de l'Addufu :
Nous nous interrogeons sur la pertinence d'attribuer un label dérogatoire pour des raisons strictement commerciales, et nous rappelons que nous préconisons la remise en fonction ou l'ouverture de plates-formes extérieures à la Forêt Usagère pour évacuer les bois, ainsi que nous l'avons déjà fait dans une lettre adressée au directeur de la DDTM en octobre 2023.
https://www.addufu.org/wp-content/uploads/2024/01/lettre-de-laddufu-a-la-DDTM.pdf

Suite page 2 ➔➔



Journée Verte de Gujan Mestras.

L'ADDUFU était présente à cette belle manifestation qui regroupait plusieurs associations locales et environnementales. Nous avons répondu à de nombreuses questions concernant l'état de la Forêt Usagère, les scolytes, l'enlèvement des bois coupés, nos droits d'usage. L'ADDUFU sera aussi présente au Teich au Festival des territoires sauvages qui aura lieu le samedi 30 Mars, Dimanche 31 Mars et Lundi 1°avril

N'hésitez pas à consulter le site de l'ADDUFU : **www.addufu.org**

(Suite première page)➔➔ **Point d'étape sur le devenir de la Forêt Usagère**

Création d'une ASL de la Forêt Usagère

Les propriétaires fondateurs présentent le dispositif prévu qui intègre l'ASL, la DFCI et le syndicat des propriétaires autour d'un « projet de massif » qui sera l'objet d'un Livre Blanc élaboré dans l'année qui vient. Il permettra selon eux de disposer de subventions pour la reconstitution de la forêt, et de gérer les affaires qui ne relèvent pas des B&T (Baillettes & Transactions) mais du code forestier. Le rôle des syndics généraux ne devrait pas être modifié.

Commentaire de l'Addufu : *Nous notons que les statuts de l'ASL, déposés en novembre 2023, n'évoquent à aucun moment les Baillettes &Transactions, ni le rôle central des syndics généraux malgré les déclarations faites lors de la présentation en réunion. Nous rappelons également que le code forestier ne s'applique pas en Forêt Usagère.*

Gestion durable

La représentante du CRPF a détaillé la notion de Plan Simple de Gestion, qui devrait officialiser l'application de critères de gestion durable au périmètre de la forêt couvert par l'ASL. D'après elle, un PSG n'est pas incompatible avec les B&T et les classements du site.

Commentaire de l'Addufu *: Nous notons néanmoins qu'un PSG doit être en principe conforme au Schéma Régional de Gestion Sylvicole, dont la vocation est la valorisation économique des fonds forestiers, ce qui n'est pas compatible avec la nature non marchande de la Forêt Usagère. Nous défendons la position selon laquelle le statut des B&T offre depuis 6 siècles à la Forêt Usagère une garantie de gestion durable au sens des critères communément admis.*

Comme évoqué par la DDTM, cette structure permettrait d'obtenir sur les parcelles de l'ASL une certification PEFC rétroactive dérogatoire permettant des débouchés commerciaux aux bois déjà coupés, et donc leur enlèvement.

Commentaire de l'Addufu : *Néanmoins, si ce label est attribué administrativement aux seules parcelles appartenant à l'ASL, bien qu'il soit officiellement justifié par l'urgence sanitaire touchant toute la forêt, alors on peut s'interroger sur la crédibilité d'une telle certification. Pour cette raison, l'Addufu a demandé en séance, sans succès, que la certification ne soit pas rétroactive.*

Reconstruction des cabanes incendiées

Le maire attend que la forêt soit remise en sécurité, et précise les critères à respecter, dont des accès en bon état et la conformité au PLU.

L'Addufu indique en séance qu'elle est très favorable à la reconstruction de ce patrimoine de la FU, mais que son utilisation doit se faire dans le respect des Baillettes & Transactions, ce qui n'est pas le cas actuellement puisque la location saisonnière des cabanes est une forme de marchandisation, ouvrant la voie à une spéculation foncière sans limite.

Les activités du pôle forestier.

Le pôle forestier a connu une activité réduite pendant quelques semaines, due à l'absence de Laurent, le scieur, parti en stage.

De plus, des petits ennuis mécaniques sur le chariot sont venus contrarier la reprise.

Actuellement, la scierie a repris le 5 Janvier après les vacances de Noël.

Cela a entraîné un décalage conséquent entre les demandes et la réalisation des commandes.

Nous notons la présence un peu plus importante de bénévoles pour effectuer toutes les tâches.

Pour autant, n'hésitez pas à venir vous proposer, vous serez les bienvenus.

Malgré l'incendie et la présence de parasites, nous pouvons constater que le bois reste de même qualité. Le nombre des commandes ne baisse pas et a plutôt tendance à augmenter, ce qui est bon signe pour la suite.

Enlèvement des bois… c'est pour quand ???

360 000 tonnes de bois ont été coupées. Beaucoup ont été enlevées, mais il en reste beaucoup, beaucoup trop.

Le préfet a demandé aux entreprises d'accélérer l'enlèvement des bois pour qu'au printemps tout soit terminé afin d'éviter une invasion supplémentaire de scolytes.



Cette photo sur la piste 214 montre l'énormité de la tâche à accomplir d'ici le printemps.

Au rythme où cela se passe il serait étonnant que cela soit réalisé, surtout que l'on continue à couper du bois.

L'ADDUFU est quasiment certaine que les injonctions du Préfet sur l'enlèvement des bois ne seront pas respectées d'ici le printemps.

Il en va de même pour la remise en état des chemins qui pénalise les usagers qui n'ont pas de 4X4, pour pouvoir aller faire leur bois de chauffage.

Puits de pétrole : Voici notre position.

Vermilion a obtenu l'autorisation de forer de nouveaux puits sur l'emprise des anciens, suite à une longue enquête publique.

Il n'y a aucun changement par rapport à la situation existante, concernant la forêt et les buts de notre association.

Par contre, on peut s'interroger sur le bien fondé d'une telle recherche, alors que la COP 28 appelle à une « transition » vers une sortie des énergies fossiles.

En tout état de cause, l'État a fixé en 2040 la fin de l'extraction des hydrocarbures, et la société Vermilion devra remettre en l'état tous les puits et la Forêt reprendra sa place.

L'Assemblée Générale de l'ADDUFU aura lieu le samedi 17 Février 2024 à la Maison des Associations de Gujan-Mestras, à 14h.

N'hésitez pas à nous contacter : contact@addufu.org

Merci d'adhérer ou de faire adhérer ou de renouveler votre adhésion.

J'♥ Ma Forêt Usagère ADDUFU